

DELIBERATION

2014C-12

JS

SEANCE DU COMITE DU 25 JUIN 2014

Membres	: 49	Voix délibératives en exercice	: 74
En exercice	: 49	Voix délibératives présentes	: 47
Présents	: 30	Voix délibératives avec pouvoirs	: 10
Représentés	: 06	Voix délibérative totales	: 57

OBJET : Désignations dans les organismes extérieurs.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le vingt juin deux mille quatorze, sous la Présidence de **Madame KELLNER** présidente du SITOM93.

PRESENTS :

M. FOURNIER (GAGNY), M. CACACE (LE RAINCY), M. MALAYEUDE (NEUILLY-PLAISANCE) MME SMADJA (ROSNY-SOUS-BOIS), M. DURANDEAU (SEAPFA), MME MUTABESHA, MME REVIDON (C.A. d'EST-ENSEMBLE) : vice-présidents

MMES JARDIN, MAUPOUSSIN (CLICHY-SOUS-BOIS), M. ALEXANDRE (COUBRON), MME. VANDENABELLE, M. DESRUMAUX, M. ADAM (C.A. DE L'AÉROPORT DU BOURGET), MME. CAMPOY (GAGNY), MM. MICONNET, LANTERI, (LIVRY-GARGAN), M. BERTHIER, (NEUILLY-PLAISANCE), M. REIN (NEUILLY-SUR-MARNE), M. MARTHÉLY [représentant M. CHAULET], MME PONTHER, M. KHALDI, M. ROSÉ, (C.A. de PLAINE-COMMUNE), M. BOYER, (ROSNY-SOUS-BOIS), M. MERIGUET, (SEAPFA), MM. LEMASSON, RINGRESSI (VAUJOURS), MM. LEUCI, PERIES, MME HARENGER, (C.A. d'EST-ENSEMBLE).

EXCUSES : VP = Vice-président

**M. ABRAHAMS (C.A. d'EST-ENSEMBLE)
MME DENIS (C.A. d'EST-ENSEMBLE)
MME GAUTHIER (PAVILLONS-SOUS-BOIS)**

**M. MARIOT (SEAPFA)
M. SANOGO (AULNAY SOUS BOIS)
M. VIOIX (C.A. d'EST-ENSEMBLE)**

EXCUSES AVEC POUVOIR :

**M. DAGUET (VP) (C.A de PLAINE COMMUNE)
M. DELLANOY (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)
M. LAGRANGE (VP) (C.A d'EST ENSEMBLE)
M. MAGE (VP) (VILLEMOMBLE)
M. RUSSIER (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)
M. TORO (VP) (COUBRON),**

pouvoir donné à **MME KELLNER**
pouvoir donné à **M. MICONNET**
pouvoir donné à **MME REVIDON**
pouvoir donné à **M. FOURNIER**
pouvoir donné à **M. DURANDEAU**
pouvoir donné à **M. CACACE**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les statuts du SITOM93,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite au renouvellement du comité syndical de ce jour, il convient de procéder à la désignation de ses membres dans les organismes extérieurs.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : **ELIT** les représentants du comité syndical qui devront siéger au sein des différents organismes extérieurs suivants :

Organismes	Titulaire	Suppléant	Administratif
ACR+	M. Laurent DESNOYERS		
AMORCE	Mme Karina KELLNER		
Association Méthéor	Mme Nicole REVIDON	M. Michel ADAM	M. Alain ROUAULT
ASTEE	M. Laurent DESNOYERS		
Cercle National du Recyclage	M. Ludovic TORO	Mme Marie-Rose HARENGER	
CLUB BIOGAZ ATEE	M. Laurent DESNOYERS		
CNAS	Mme Karina KELLNER		Reçu en préfecture de Bobigny
ORDIF	M. Olivier MICONNET	M. Gérard LANTERI	le - 9 JUL. 2014
Réseau IDEAL	M. Laurent DESNOYERS		La Présidente du SITOM93 soussignée certifie que le présent acte est exécutoire le - 9 JUL. 2014

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Bobigny.
- Aux organismes précités.



LA PRÉSIDENTE

Pour extrait conforme K. KELLNER



**La Présidente du SITOM93
Par Délégation le Directeur Technique**

Laurent Desnoyers